

La forêt enchantée

Groupe de jeux en forêt

Conditions générales

Présentation

Le groupe de jeux en forêt est une activité régulière en nature destinée à un groupe d'enfants. Il a lieu en plein air durant toute l'année, ainsi les enfants découvrent la nature au rythme des saisons. C'est une structure d'accueil de la petite enfance qui fonctionne selon la pédagogie par la nature. Cet accompagnement offre aux enfants la possibilité de développer leur lien à la nature à travers des moments de jeux libres et d'activités. Un endroit magnifique et magique, appelé canapé forestier a été aménagé pour accueillir les enfants tout au long de l'année.

Organisation

Le groupe de jeux peut accueillir jusqu'à 12 enfants âgés de 3 à 5 ans par demi-jour. Nous acceptons les enfants un peu plus jeunes, c'est à dire à partir de 34 mois. Le groupe est toujours encadré par 2 animatrices formées.

Association

Le groupe de jeux en forêt est une offre de l'association "La forêt enchantée" pour les enfants en âge préscolaire. Il se trouve sous la responsabilité légale de l'association dont le siège est à Neyruz, à l'adresse de la responsable. Les familles dont les enfants fréquentent le groupe de jeu deviennent automatiquement membres de l'association. Le groupe de jeux est agréé par le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg).

Horaires et vacances

Le groupe de jeux se déroule de fin août à début juillet (du lundi 29 août 2022 au mardi 4 juillet 2023). Un total de 36 sorties (lundi) et de 37 sorties (mardi) est prévu par année scolaire. Il n'a pas lieu durant toutes les vacances scolaires ainsi que les jours fériés.

Lundi matin de 8h45 à 11h15

Mardi matin de 8h45 à 11h15

Inscriptions

Les inscriptions se font au moyen du formulaire, disponible sur le site internet de l'association "La forêt enchantée". Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

Les enfants sont inscrits pour l'année scolaire. Le ou les demi-jours choisis sont fixes. Selon les places disponibles, l'enfant peut démarrer en tout temps durant l'année lorsqu'il a l'âge requis.

Fréquentation

Les parents sont priés d'amener régulièrement leur enfant au groupe de jeux et de respecter les horaires. Les parents préviennent au plus tôt l'animatrice en cas d'absence (maladie, vacances ou autre). Les absences ne sont ni remplacées, ni remboursées sauf en cas de situation particulière, un arrangement pourra être conclu. En règle générale, les parents inscrivent leur enfant au groupe de jeux pour une année scolaire entière. Toute résiliation ou baisse de fréquentation doit être annoncée par écrit ou par mail, au minimum un mois à l'avance.

Tarifs

Les frais d'inscription sont de 30.- par famille et par année scolaire. Ils font également office de cotisation auprès de l'association "La forêt enchantée". L'inscription est validée lorsque ce montant est payé.

Le tarif pour le groupe de jeux se monte à 25.- par demi-jour (2h30). Sont compris dans ce tarif, les collations et le matériel. Sont facturées au total 10 mensualités, d'août à juillet pour un total de 36 ou 37 sorties, selon le jour choisi.

Un rabais de 5.- par demi-jour est accordé pour le 2^{ème} enfant d'une même famille.

Mode de paiement

La facture globale est envoyée en début d'année. Elle est accompagnée de 10 bulletins de versement. Les montants ne sont pas remboursés en cas d'absence.

Changement de programme

En cas de conditions météorologiques extrêmes (vent violent, orages), lorsque la forêt représente un danger pour les enfants, le groupe de jeux aura lieu dans les locaux de l'AES (accueil extra-scolaire) Le P'tit Bonheur de Neyruz, situé à l'Impasse du Chêne 8.

Assurances

Les assurances et RC de l'enfant sont de la compétence des parents. L'association décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.

Équipement

Le groupe de jeux en forêt a lieu par tous les temps, il est donc primordial d'équiper votre enfant en conséquence. Le but du groupe de jeux est notamment de permettre aux enfants de vivre des explorations telles que sauter dans les flaques, marcher dans la boue et se rouler dans la neige. Il est donc demandé aux enfants de porter des vêtements peu dommageables et adaptés à la météo.

De plus, en prévention des morsures de tiques, il est recommandé d'utiliser un spray anti-tiques et de mettre les pantalons à l'intérieur des chaussettes. Il est également vivement conseillé de contrôler la peau de votre enfant au retour à la maison.

Coordonnées

Association "La forêt enchantée"

Marion Gendre

Chemin de la Source 5

1740 Neyruz (FR)

079 722 20 22

info@laforetenchantee.ch

www.laforetenchantee.ch